

Very Foody

28 Chemin de Montray
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Date : 01/02/2019

N° facture : AL2019-267

Prestation	Forfait HT	Pourcentage	Montant
Création et mise en place des actualités sur le site internet www.veryfoody.com	150.00 €	100%	150.00 €
Total Hors Taxes			150.00 €
TVA 20 %			30.00 €
Total T.T.C.			180.00 €
Net à payer en euros			180.00 €

Escompte pour paiement anticipé : néant

Echéance : à réception de la facture

Règlement par chèque (à l'ordre de Allizéo Web) ou par virement

Règlement par virement :

Compte Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche – Rue Thivel – 42450 Sury le Comtal

Identification du compte				Domiciliation			
14265	00600	08000612540	74	CE LDA (00600)			
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice				
Identification du compte (IBAN)						BIC	
FR76	1426	5006	0008	0006	1254	074	CEPAFRPP426

Intitulé du compte :

ALLIZEO WEB - 57, Rue des Chênes – 3, Impasse Laurent – 42210 Craintilleux

Valeur en votre aimable règlement

Passée la date d'échéance, une pénalité de retard de 3 fois le taux légal sera appliquée, (Loi n° 2008_776 du 4 Août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Very Foody

28 Chemin de Montray
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Date : 01/02/2019

N° facture : AL2019-267

Prestation	Forfait HT	Pourcentage	Montant
Création et mise en place des actualités sur le site internet www.veryfoody.com	150.00 €	100%	150.00 €
Total Hors Taxes			150.00 €
TVA 20 %			30.00 €
Total T.T.C.			180.00 €
Net à payer en euros			180.00 €

Escompte pour paiement anticipé : néant

Echéance : à réception de la facture

Règlement par chèque (à l'ordre de Allizéo Web) ou par virement

Règlement par virement :

Compte Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche – Rue Thivel – 42450 Sury le Comtal

Identification du compte				Domiciliation			
14265	00600	08000612540	74	CE LDA (00600)			
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice				
Identification du compte (IBAN)						BIC	
FR76	1426	5006	0008	0006	1254	074	CEPAFRPP426

Intitulé du compte :

ALLIZEO WEB - 57, Rue des Chênes – 3, Impasse Laurent – 42210 CRAINTILLEUX

Valeur en votre aimable règlement

Passée la date d'échéance, une pénalité de retard de 3 fois le taux légal sera appliquée, (Loi n° 2008_776 du 4 Août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).